# BIOSECURITE TOUT AU LONG DE LA CHAINE DE VALEUR PORCINE

CONTRÔLE DES DÉPLACEMENTS DES PERSONNES ET DES ANIMAUX :

(Quarantaine à la ferme, introduction de nouveaux animaux, all-in / all-out, location de verrats )

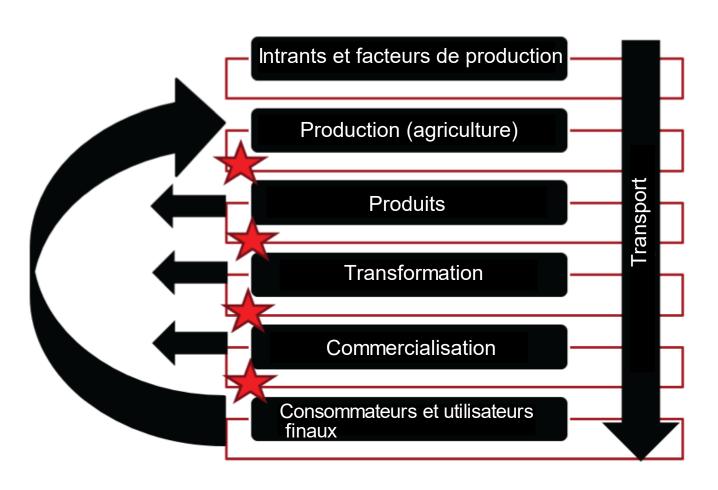
Dr EDOUKOU Djassi

Consultant indépendant PPA

Troisième réunion du Groupe Permanent d'Experts (GPE) pour la Peste porcine africaine (PPA) du GF-TADs Afrique Abidjan, Côte d'Ivoire 1 - 3 août 2023



## Principaux éléments de la chaîne de valeur du porc



L'industrie porcine crée de multiples opportunités d'emploi, d'amélioration des moyens de subsistance et de commercialisation.



# Le contrôle des déplacements des personnes et des animaux dans la lutte contre la PPA

- Le contrôle des déplacements est l'une des premières mesures prises dans le cadre d'un programme de lutte contre la PPA lors de l'apparition d'un foyer.
- L'arrêt des mouvements de porcs et produits porcins peut s'appliquer au **niveau national**, au niveau d'une **zone géographique** ou à des **exploitations individuelles** ou à **des communautés.**
- Les mesures de biosécurité qui fonctionnent bien en temps normal (niveau de menace de la PPA faible), peuvent voler en éclats lors d'un foyer de PPA et que la panique s'empare des opérateurs.
- Dans certaines circonstances la décision d'arrêter les mouvements des porcs et produits porcins peut entraîner des pertes économiques importantes et potentiellement amplifier la propagation de la PPA.
- Dans le contexte de nombreux pays africains où prédomine l'élevage traditionnel des porcs en liberté, l'élimination du VPPA n'est pas envisageable à court ou moyen terme.
- Les mesures évoquées ici, tout en protégeant l'élevage traditionnel, ne sont applicables qu'aux élevages de toutes tailles en claustration permanente stricte.

### Conséquences du contrôle de mouvements dans la lutte contre la PPA

- Le contrôle de déplacement des personnes, des animaux, des nuisibles, des produits porcins, du matériel, les véhicules et autres intrants d'élevage, est un outil indispensable pour la biosécurité, Il permet :
  - Réduire le risque lié à l'introduction ou à la propagation du VPPA dans et/ou à partir d'une exploitation ou d'une communauté.
  - Empêcher ou contrôler la circulation du VPPA entre les zones établies dans les pays, et
  - Prévenir l'introduction ou la propagation de toute autre pathologie, en tant qu'outil de gestion de la Biosécurité dans les exploitations porcines.
- Les restrictions de mouvements sont un outil précieux pour la lutte contre la PPA, lorsqu'un foyer est déclaré ou que des zones d'endémicité sont établies dans le pays ; ils permettent de :
  - Réduire le risque lié au commerce transfrontalier ;
  - Empêcher ou contrôler les mouvements entre les zones établies dans le pays, et
  - Gérer les épidémies dans les zones réglementées et de contrôle autour des foyers.

# Points de contrôle des déplacements de personnes, des animaux et produits

#### La Production:

- Contrôle des déplacements du personnel, des visiteurs et des intrants (aliments, outils et équipements) dans les élevages porcins.
- Contrôle des déplacements des porcs à l'entrée / à la sortie des élevages porcins.
- Contrôle d'accès et des déplacements des autres animaux, des nuisibles et des oiseaux dans les élevages porcins.

#### La transformation :

 Contrôle des déplacements du personnel et des visiteurs dans les abattoirs, aires d'abattage et unités de transformation.

#### La commercialisation / La consommation :

 Contrôle des déplacements des produits d'origine porcine aux postes de contrôle sanitaire, dans les abattoirs et unités de transformation, les marchés et les circuits de restauration et de consommation.

#### > Le transport :

• Contrôle des moyens de transport: service transversal et maillon essentiel lors de l'évaluation des facteurs de risque dans la propagation du VPPA,

# Contraintes au contrôle des déplacements liées aux services officiels

- Décision d'abattage sanitaire prise souvent de façon unilatérale et imposée aux opérateurs.
- Absence ou insuffisance de mesures d'incitation ou de compensation pour la perte subie par les opérateurs, dans le cadre d'abattage sanitaire d'urgence.
- Manque d'intérêt de certains agents chargés du contrôle des déplacements, qui n'accordent pas d'importance, ni l'attention nécessaires à la lutte contre la peste porcine.
- Insuffisance d'agents de terrain pour assurer le contrôle sanitaire aux différents postes et parfois la tolérance ou la corruption de certains agents entrainent des passages illégaux.
- Insuffisance de communication et de sensibilisation des opérateurs de la chaine de valeur sur les mesures de police sanitaire.
- Délai parfois trop long entre la déclaration d'un foyer de PPA et la mise en œuvre des mesures de lutte.
- La confiance dans les institutions gouvernementales peut être très altérée ou très faible dans certains pays, ce qui entrave lourdement la notification des maladies comme la PPA,

# Contraintes au contrôle des déplacements liées aux opérateurs

- Manque d'organisation, d'implication, d'adhésion et de collaboration des opérateurs pour la restriction de mouvements des porcs et leurs produits.
- Cupidité de certains acteurs de la chaine de valeurs qui achètent les animaux malades ou les cadavres, à vil prix et se font de belles marges.
- Dissuasion de certains éleveurs/opérateurs à alerter précocement les autorités lors de mortalités suspectes, de peur d'être marginalisés et pris pour responsable du malheur de tous.
- Faible niveau d'investissement des éleveurs dans l'amélioration des installations et du matériel pour répondre aux normes minimales de la biosécurité.
- Frontières poreuses avec nombreuses voies de contournement des postes de contrôle officiels
- Échanges commerciaux et familiaux dynamiques entre populations dans les zones frontalières (marchés hebdomadaires et visites familiales).
- Insuffisance de ressources pour continuer à nourrir les porcs dont la vente est suspendue.
- Absence de solidarité entre opérateurs de la chaine de valeur en cas d'incursion de la PPA; les marchands de bétail et fournisseurs d'intrants s'orientent vers d'autres spéculations.



### Biosécurité externe:

### Localisation, aménagement et structure des installations :

La biosécurité externe ou protection sanitaire est un ensemble de procédures et d'actions qui permettent d'ériger "une barrière" de protection autour des élevages vis-à-vis des contaminants extérieurs.

- 1. Localisation géographique/ bâtiment d'élevage (éloignement des autres exploitations porcines).
- 2. Clôture d'enceinte efficace.
- 3. Local /sas d'entrée (contrôle d'accès personnel et visiteurs ; vêtements, bottes, pédiluve, etc.).
- 4. Magasin, circuits d'approvisionnement, de stockage et de distribution de l'aliment.
- 5. Source d'eau, circuits d'approvisionnement, de stockage et de distribution de l'eau.
- 6. Local d'isolement pour les animaux entrants (quarantaine).
- 7. Dispositifs et procédures de lutte contre les nuisibles (rongeurs, insectes, oiseaux, etc.).
- 8. Contrôle d'accès à l'élevage pour les véhicules (rotoluve ou désinfection des roues).
- 9. Quai d'embarquement pour les animaux quittant la ferme.
- 10. Infirmerie (compartiment pour isolement et traitement des animaux malades).



Désinfection des roues du véhicule et des pieds, lors de la visite d'une ferme.





Désinfection des roues d'un véhicule d'intervention lors d'une campagne de lutte contre la PPA.



Désinfection des pieds à l'entrée d'un bâtiment par un technicien lors d'une visite de routine. Bingerville (Côte d'Ivoire)





Désinfection des pieds à l'entrée d'une d'une ferme porcine

### Biosécurité interne:

Limiter les risques d'introduction et de propagation du VPPA et autres agents pathogènes à l'intérieur de l'exploitation et aux autres sites d'élevage ou d'autres fermes.

- 1. Observation systématique d'une quarantaine pour les animaux nouvellement achetés et vérifier la qualité sanitaire des animaux entrants et du sperme utilisé pour l'IA.
- 2. Éviter l'introduction de porcs au statut sanitaire inconnu, provenant de fermes ou marchés.
- 3. Adopter la conduite en bandes du troupeau, avec l'application du système tout-plein tout-vide.
- 4. Identification des porcs et tenue de registres de gestion sanitaire, technique et économique.
- 5. Respect de la prophylaxie médicale et veiller à l'hygiène des interventions.
- 6. Gestion des cadavres et déchets d'élevage (collecte, stockage et traitement approprié).
- 7. Assurer la protection des magasins d'aliment et des sources d'approvisionnement en eau contre les nuisibles et garantir la qualité sanitaire des aliments et de l'eau distribués aux porcs.
- 8. Interdiction au personnel de l'élevage d'entretenir des porcs au domicile et d'administrer des soins aux porcs d'autres exploitations.
- 9. Installation d'un dispositif de stockage et de gestion des déjections des porcs.
- 10. Décontamination des locaux; respect des règles de nettoyage désinfection vide sanitaire.



Visite d'élevage familial à domicile à Koudougou (Burkina Faso)





Visite d'un élevage moderne de porc avec abattoir et unité de transformation intégrés à KOLO FUMA Province du Bas Congo (RDC)



Illustrations d'affiches de campagne de sensibilisation "STOP à la PPA"







### Quarantaine ou nouvelles introductions d'animaux :

### La quarantaine a pour but de prévenir l'introduction du VPPA dans l'exploitation :

- La quarantaine est une étape d'isolement obligatoire qui dure au minimum 40 jours,
- La quarantaine est inaccessible à la faune sauvage (tiques et suidés sauvages).
- L'introduction de nouveaux porcs dans l'exploitation se fait selon une fréquence appropriée et ils sont réputés sains, sur la base d'un certificat sanitaire à jour.
- Les antécédents sanitaires du troupeau fournisseur sont connus à l'avance pour limiter le risque de VPPA résultant de l'introduction des nouveaux porcs.
- Le local de quarantaine est installé au préalable et équipée de manière adéquate et située loin des autres enclos.
- Un suivi régulier des porcs doit être en place avant et pendant la quarantaine.
- Le personnel responsable de la quarantaine est dédié à cette fonction et doit veiller à ce que le matériel de la quarantaine ne soit pas partagé avec les autres unités de l'exploitation.
- Les porcs présents en quarantaine sont testés avant leur introduction au sein des autres porcs de l'exploitation.

### Le système d'élevage All-in / All-out ou Tout Plein /Tout vide

- Le but de l'approche All-in/All-out, "Tout Plein/Tout Vide" est d'empêcher l'introduction de maladies dans un troupeau en introduisant de façon désordonnée de nouveaux animaux.
- La conduite en bande est associée à la méthode du "tout plein tout vide" en maternité, en post-sevrage et engraissement.
- Entre deux bandes d'animaux, l'éleveur applique une période de transition au cours de laquelle le nettoyage désinfection vide sanitaire, ont lieu dans les salles libérées ainsi que les couloirs qui y conduisent.



# Location de verrats ou partage de verrats

- La pratique du « verrat tourneur » ou la « location ou partage de de verrat » est une pratique très répandue.
- Elle permet de mutualiser les moyens d'acquisition d'un géniteur de qualité ou d'accéder à ses services au moindre coût.
- Cependant c'est un important facteur de risque d'introduction et de propagation de la PPA.



### Documentation et la traçabilité dans la chaine de valeur :

- Garantir la traçabilité des animaux et des produits d'origine porcine entrants et sortants ou des intrants connexes :
  - Veiller à la bonne tenue des registres en ce qui concerne l'introduction de tous les nouveaux porcs.
  - Veiller à ce que les informations sur les visiteurs et les véhicules entrants dans le l'exploitation soient consignées.
  - Assurer l'identification et la traçabilité des porcs et des produits porcins en provenance de l'exploitation et destinés au marché ou à d'autres exploitations,
  - Veiller à ce que la chaîne d'approvisionnement et les acteurs en relation avec l'exploitation offrent une assurance qualité en ce qui concerne la contamination et/ou l'infection par le VPPA, y compris pour des intrants comme les aliments.

# Résume des comportements anthropiques favorisant la persistance de la PPA

- Achat de porcs pour (élevage ou abattage) sans contrôle des sources d'approvisionnement.
- Achat d'aliments et matières premières sans précautions particulières et l'utilisations des eaux grasses dans l'alimentation des porcs.
- Utilisation des mêmes véhicules de livraison d'une ferme à une autre sans désinfection.
- Utilisation d'eaux d'abreuvement et de lavage non testées.
- Promiscuité entre certains abattoirs et aires d'abattage dans la zone d'élevage des porcs.
- Partage ou prêts de verrats au sein des communautés d'éleveurs.
- ▶ Entrée et sortie sans restriction dans les porcheries pour les personnes et les porcs.
- Absence d'installations appropriées pour l'élimination des déchets d'élevage.
- Exercice en parallèle de plusieurs emplois à risque par les opérateurs du secteur.
- Application peu scrupuleuse des règles de biosécurité, au niveau individuel et communautaire, par les acteurs de la chaine de valeur porcine.

### Scène de vente de porcs vifs au marché hebdomadaire du vendredi

à Vogan (Togo)





Marché de porcs vifs avec promiscuité entre porcs d'une multitude d'origines, brassage des différents acteurs, aucune documentation sur l'origine et la destination des porcs.

Vue du marché de porcs vifs d'Adjara (Benin)

### Diversité des modes de transport rudimentaires qui ne permettent pas la désinfection











Promiscuité entre les petits élevages qui sont en même temps des marchés de porcs vifs, des aires d'abattage sur place et de vente de viande de porc.







Carcasses de porcs abattus à la maison et transportée au poste vétérinaire pour inspection sanitaire Vogan (Togo)





Exemple singulier de l'unité d'abattage et de transformation créée par l'Association nationale des traiteurs de porcs à Adjara (Bénin)



Truie en divagation avec ses porcelets se nourrissant sur un tas d'immondices. RÉO (Burkina Faso)





Porc en divagation se nourrissant autour d'un container d'ordures ménagères collectives Greater Accra region (Ghana)



# JE VOUS REMERCIE POUR VOTRE ATTENTION!





#### Références

OIE. 2021. African swine fever (ASF) Report No 64: February 05 to February 18, 2021, <a href="https://www.oie.int/app/uploads/2021/03/report-64-current-situation-of-asf.pdf">https://www.oie.int/app/uploads/2021/03/report-64-current-situation-of-asf.pdf</a>.

OIE. 2021. WAHIS Dashboard for disease situation. ASF,

https://wahis.oie.int/#/dashboards/country-or-disease-dashboard.

Wikipedia. 2021. Map of Trans-African Highways based on data 2000 – 2003,

https://en.wikipedia.org/wiki/Trans-

African\_Highway\_network#/media/File:Map\_of\_Trans-African\_Highways.PNG.

Folorunso Fasina. OIE. 2021. La peste porcine africaine Perspective de l'Afrique occidentale et centrale.

Cours de formation régional (Afrique) Analyse des risques liés à l'importation pour la peste porcine africaine 9 novembre – 14 décembre 2021







